

dans toute la sérénité de sa raison dépositaire des clartés de la foi et gardienne des lois de la justice. Benoît XV, reprenant le rôle séculaire de la Papauté, ne cesse de rappeler les peuples à des sentiments plus humains. Il condamne les actes pervers, les déportations injustes, les mutilations vandaliques, les cruautés criminelles¹. Il ne dissimule pas sa sympathie pour les nations les plus affligées. Il gémit sur les ruines fumantes accumulées sous ses yeux. Il voit là, non pas seulement l'effet accoutumé d'une guerre banale ajoutée à tant d'autres guerres, mais la dévastation des plus belles contrées du monde et le démenti donné aux plus hautes espérances des siècles chrétiens. Et, des larmes dans la voix, et une grande pitié dans le cœur, il demande qu'on mette enfin un terme à cette gigantesque boucherie.

Pour prévenir toute fausse interprétation, nous citerons cette parole auguste dans son texte même. C'est la parole d'un docteur, et du premier des docteurs, en même temps que la prière d'un pasteur et d'un père.

Dès sa première intervention, Benoît XV place la question sur son vrai terrain : l'intérêt général

1. Voir l'Allocution consistoriale du 25 janvier 1915, et celle du 4 décembre 1916.